



Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise

Quelques infos en Val-d'Oise ou en Île-de-France



Sport et forte chaleur

Afin de tenir compte des vagues de forte chaleur, vous trouverez des informations sur les recommandations et les mesures mises en place par le ministère chargé de la santé en cliquant [ici](#) ainsi que les [fiches](#).

Premières chaleurs, où se baigner

L'Île des loisirs de Cergy-Pontoise, Plage de l'Isle-Adam, ou les piscines extérieures ouvertes au public.

Quelques infos nationales ou internationales



Basket :

16 au 27 juin : Euro féminin (République tchèque)

Cyclisme :

25 juin : championnat de France sur route à Saint-Omer

1^{er} au 23 juillet : Tour de France

Athlétisme :

1^{er} juillet : meeting de Paris à Charléty

Natation :

1^{er} et 2 juillet : Open de France à Chartres

Golf :

29 juin au 2 juillet : Open de France

Tennis:

3 au 16 juillet : Wimbledon

L'actualité-sport



en Val-d'Oise

Un partenariat structurant : le district du Val-d'Oise de Football (DVOF) soutient HANDIDÉCOUVERTE

A l'occasion de la 10^{ème} édition du dispositif « HANDIDÉCOUVERTE » du 10 au 13 mai dernier, pour lequel le district du Val-d'Oise de Football s'implique depuis 5 ans dans l'animation d'ateliers sur le football en situation de handicap, son président, M. Claude DELFORGE, a réaffirmé son soutien sans faille aux comités Foot Adapté et Handisport.

Ce soutien depuis plusieurs années, se traduit par la signature d'une convention tripartite qui scelle un partenariat avec les deux autres comités, en présence de M. Didier BELLO, président départemental Handisport du Val-d'Oise et M. Sécou MANE, président départemental du Sport Adapté du Val-d'Oise.

Cette convention signée le 13 mai dernier en lever de rideau d'un match de gala « futsal » opposant des personnes en situation de handicap à des joueurs valides permettra en particulier :

- de développer des actions de masse en accompagnant les établissements spécialisés et les associations animant le handicap, par des ateliers et jeux techniques ;
- de développer le haut niveau en instaurant des détections et des sélections de jeunes et d'adultes ;
- de former des cadres éducateurs et arbitres pour mieux appréhender et encadrer le handicap ;
- de communiquer pour mettre en valeur les compétitions handisport auprès du grand public.



Cliquez pour obtenir le [guide handisport](#)

et consulter les deux comités

<http://handisport95.org/>
<http://www.sportadapte95.org>



Tout savoir sur le sport

Simplification du certificat médical par la mise en place du questionnaire santé

Pour les disciplines ne présentant pas de risques particuliers pour la santé :

- l'obtention d'une licence est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.
- le renouvellement de la licence est subordonné à la présentation tous les trois ans d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée. A partir du 1^{er} juillet 2017, les licenciés qui solliciteront le renouvellement de leur licence devront répondre à un questionnaire de santé « QS – SPORT ».

Pour toute information, [cliquez ici](#)

Laura FLESSEL, nouvelle ministre des Sports

L'escrimeuse française la plus titrée de l'histoire a été nommée, ce mercredi 17 mai, ministre des Sports.

A 45 ans, l'ancienne championne olympique d'épée, porte-drapeau de la délégation française lors des JO 2012 à Londres, quintuple médaillée olympique, six fois championne du monde et une fois championne d'Europe, Laura FLESSEL, est une personnalité incontournable de l'escrime et du sport français en général. Depuis, la championne est très active dans la vie associative, luttant notamment contre différentes formes de discriminations.

La ministre des Sports devra accompagner la candidature de Paris 2024 dont elle est déjà ambassadrice.



Développons le sport dans le Val-d'Oise

Le BAPAAT : une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles

Les personnes titulaires du BAPAAT peuvent être salariées dans des associations sportives ou de jeunesse, des centres sociaux, des organismes de vacances ou de tourisme, et exercer des fonctions d'animation sous la responsabilité d'un titulaire d'une qualification de niveau supérieur (BP JEPS, DE JEPS ou DES JEPS)

Diplôme d'État homologué au niveau V (CAP, BEP, BEPC...), commun au secteur socioculturel et sportif, le BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports) représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles.

Le candidat à la formation doit être âgé de 16 ans minimum. Il n'y a pas de condition préalable de diplôme, mais un bon niveau de pratique personnelle est nécessaire.

La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation agréés par les [directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale](#). Pour 2017, l'offre de formation en Ile-de-France (options et coordonnées des organismes de formation) est disponible sur le site DRJSCS : [lien en cliquant](#)

La formation se déroule en alternance : centre de formation/lieu d'activité professionnelle sur 1 500 à 2 000 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels.

Les formations sont organisées à partir de trois options :

- **Loisirs du jeune et de l'enfant** (dans les centres jeunes, les maisons de quartier, les équipements de proximité...).
- **Loisirs tout public** dans les sites et structures d'accueil collectif
- **Loisirs de pleine nature** (tout public).

D'autre part, les formations proposent au moins un support technique :

- Les supports sportifs : escalade, course d'orientation, randonnée pédestre, spéléologie, bicross, vélo tout terrain, randonnée nautique, randonnée équestre, poney, jeux collectifs, roller-skating, tennis de table, tir à l'arc.
- Les supports socioculturels : activités musicales, image et son vidéo, et image et son/radio, activités scientifiques, activités plastiques, activités d'expression corporelle, écriture-lecture, patrimoine ethnologique, jeux, activités théâtrales, activités manuelles, découverte de l'environnement...

Le financement de la formation BAPAAT s'effectue dans **95% des cas sous forme de [contrat d'alternance](#)**.